Envoyé en préfecture le 17/06/2021
Reçu en préfecture le 17/06/2021
Affiché le
ID : 062-216204479-20210608-2021060816-DE

Délibération n°20210608-16

Ville d'
Hesdin
République Française
Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 8 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit du mois de juin à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le deux juin deux mil vingt et un.

Date de convocation du Conseil municipal : 02 juin 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Laurence DUPIRE, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Christian CLEMENT, Philippe DURIER, Emmanuelle PIERROT, Guy REGNIER et Renaud VAHE.

Procurations : M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX,
Mme Emmanuelle PIERROT à M. Benoît ROYER,
M. Renaud VAHE à Mme Véronique FIOLET.

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents :14
Nombre de membres votants : 17 (14 présents et 3 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER.

Début de séance : 18h30
Fin de séance : 19h41

Envoyé en préfecture le 17/06/2021
Reçu en préfecture le 17/06/2021
Affiché le
ID : 062-216204479-20210608-2021060816-DE

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec l'Atelier de Campagnes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Atelier de Campagnes a fait une demande de mise à disposition de locaux dans le cadre de la création d'un tiers lieu numérique. Il s'agit d'un espace physique pour faire ensemble du coworking, du Labs Numérique, de l'école de codage/robotique, des actions d'insertion par le numérique ...

Pour la bonne réalisation de ce projet, dont le but est de faciliter l'inclusion numérique des habitants et des entreprises locales, la convention prévoit la mise à disposition à titre gracieux de bureaux et salle, du sous-sol pour le stockage du matériel pour une emprise d'environ 112 m².

Monsieur le Maire propose que les charges concernant l'eau, le chauffage, l'électricité soient prise en charge par l'occupant de la manière suivante : forfait de 150 € / mois, ce montant sera ajusté au prorata des factures de fonctionnement du bâtiment au m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de locaux avec l'Atelier de Campagnes.**
- **D'ENCAISSER les recettes correspondantes.**

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le huit juin deux mil vingt et un.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

VILLE D'HESDIN
PAS-DE-CALAIS